

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
faisant constat de carence dans le cadre de la procédure
visant à pourvoir au mandat d'Administrateur général
(rang 16+) de l'Administration générale de l'Enseignement
du Ministère de la Communauté française**

Extrait

A.Gt. 12-06-2025

M.B. 19-06-2025

Par arrêté daté du 12 juin 2025, le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce qui suit :

Il est fait constat de carence dans le cadre de la procédure visant à pourvoir au mandat d'Administrateur général (rang 16+) de l'Administration générale de l'Enseignement du Ministère de la Communauté française.

Le présent arrêté entre en vigueur le 21 juin 2025.

Il est notifié au candidat.

La Ministre de la Fonction publique est chargée de l'exécution du présent arrêté.